

V. Lieux de soins

RELIGIEUSES, MALADES et INDIGENTS à L'HÔPITAL GENERAL de CHÂTEAUNEUF au XVIII^{ème} siècle.

Le lieu des déraisons

On a toujours craint la déraison. Qu'elle soit physique, sociale ou mentale, elle fait peur à ceux qui s'en croit préservés. Souverains et législateurs ont montré, selon les temps, de la clémence, de l'indifférence, de la compassion ou de l'intolérance pour les déraisons humaines, stigmatisant celles-ci par l'attribution de lieux précis d'où ceux qui en sont frappés ne peuvent sortir et où ils se doivent de vivre tant qu'on ne les juge pas guéris. Succédant aux léproseries médiévales et se substituant aux maladreries, l'Hôpital Général du XVII^{ème} siècle apparaît, ainsi que Michel Foucault l'a mis en exergue dans son célèbre ouvrage sur *l'Histoire de la folie à l'âge classique*²⁹⁸, comme le sommet du regroupement aveugle et sans distinction de déraison, de tous ceux et toutes celles qui ne correspondent pas à la norme sociale exigée de l'époque. Déraison physique : malades légers, contagieux, incurables, sourds, aveugles et muets, soldats amputés et handicapés de toute sorte ; déraison sociale : pauvres, mendiants, vagabonds, vieillards, enfants abandonnés ; déraison mentale ou sexuelle enfin : insensés légers ou dangereux, homosexuels, prostituées, vénériens et vénériennes : telles sont les silhouettes que l'on peut croiser dans ces établissements non de soin mais d'enfermement, de répression et de correction aux allures bien plus carcérales qu'hospitalières que sont les Hôpitaux Généraux d'Ancien Régime. Il convenait de commencer cette étude en définissant clairement ce dont il s'agissait. Certes, des religieuses hospitalières tiennent lieu d'infirmières dans la plupart de ces hospices, et tel est le cas à Châtellerault au XVIII^{ème}

²⁹⁸ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard éd. 1999, 689p.

siècle, assistant des médecins et des chirurgiens dont l'inspection est quotidienne, toutefois la fonction de soin ne s'avère ni exclusive ni centrale dans les trente-deux Hôpitaux Généraux du royaume²⁹⁹. Ce sont des lieux où l'on parque les hommes et les femmes, les garçons et les fillettes que l'on pourrait désigner hâtivement sous le nom de marginaux, où l'on se débarrasse de ceux qui encombrant la vue des travailleurs et des valides, des hétérosexuels fidèles et catholiques irréprochables, où l'on regroupe toutes les zones d'ombre de cette société que l'on peut ainsi plus facilement nommer des « Lumières ». A Châtelleraut comme ailleurs, retracer l'histoire de cet endroit revient à approcher de près celle, enfouie et anémiée, du lieu des déraisons³⁰⁰.

I. Encadrer les marges sociales

Avant l'Hôpital Général, il existait à Châtelleraut deux maisons hospitalières : l'aumônerie de Saint-Marc et l'Hôtel-Dieu. La première, créée au XII^e siècle, sert de maladrerie et de léproserie jusqu'en 1445 avant d'être laissée à l'abandon. On y accueillait tous les pestiférés, les contagieux, les lépreux mais aussi les pèlerins et les voyageurs car elle se situe en bordure de la route de Saint-Jacques de Compostelle, non loin de l'emplacement du futur hôpital. L'Hôtel-Dieu, au cœur de la ville, accueille les mendiants, les indigents et les malades non contagieux dans trois salles séparées. Le développement urbain de la ville à compter du XVI^{ème} siècle et l'essor de son activité économique en fait un important lieu de passage et bientôt l'Hôtel-Dieu s'avère trop exigü mais surtout régulièrement empli de voleurs qui se font passer pour malades ou indigents et pillent les nécessiteux recueillis³⁰¹. Allant dans le sens du changement de politique envers les pauvres, le Corps de Ville de Châtelleraut, poussés par quelques hommes d'Eglise comme le chanoine Georges, autorise en 1683 la création d'un Hôpital

²⁹⁹ *Idem*, p.74.

³⁰⁰ Une approche très brève a déjà été tentée dans MURPHY Gwénaél, *Les religieuses de Châtelleraut et la Révolution*, Mm, Poitiers 1997, p.54-60 et « L'ordre des hospitalières de Sainte-Marthe de Châtelleraut, 1730-1806 », *Bulletin de la Société des Sciences de Châtelleraut*, n°76, 1^{er} trim. 1999, p.44-58.

³⁰¹ LALANNE Charles-Claude, *Histoire de Châtelleraut et du Châtelleraudais*, t.2, La Tour-Gile éd.1995.

Général³⁰². Officiellement ouvert l'année suivante, il est bâti du côté de Châteauneuf, à l'extrémité sud de la ville. Le quartier en question, sur la rive gauche de la Vienne, est le plus pauvre. Les artisans y représentent la moitié des activités avec une nette domination des couteliers, des cordonniers, des cardeurs et des bateliers ; certaines corporations n'existent qu'à Châteauneuf comme les voituriers ou les tanneurs³⁰³. La route Paris/Bordeaux traverse le quartier par la Grand'Rue qui se poursuit vers le sud avant de s'arrêter net peu avant la rivière de l'Envigne, en bordure de la forêt. C'est à cet endroit, rejeté en périphérie de la cité, que sont rassemblés les marginaux du Châtelleraudais. La misère, le malheur, l'anormalité ne doivent plus se montrer en public, on passe de la charité à l'assistance, du centre ville aux faubourgs désavantagés. On ne secourt plus, on enferme et l'on cache.

L'histoire des murs de l'Hôpital n'est pas connue. Nous savons seulement qu'en 1684, lorsque la principale bienfaitrice de l'établissement, Mlle de Montpensier, offre ce logement, il s'agit d'une ancienne auberge nommée le *Grand Seigneur*³⁰⁴. Un plan précis existe, proposé par Louis Marié dans son ouvrage sur les hôpitaux de la ville et complété par un autre travail de la Chambre Economique à partir du plan d'alignement de 1843³⁰⁵. Grâce à ces reconstitutions, nous pourrions suivre et décrire avec attention la géographie spatiale de la déraison telle qu'elle est conçue et pensée au XVIII^e siècle à l'intérieur mêmes des murs de cette maison de correction, de soin et d'enfermement. C'est cette géographie hiérarchisée et codifiée qui va nous permettre de comprendre le lieu d'histoire que fût l'Hôpital Général³⁰⁶.

L'entrée se fait sur la Grand'Rue de Châteauneuf, en son extrémité sud, fermée par deux portes de bois dont la supérieure détient les clés et qu'elle ferme chaque soir. Sur la gauche se trouve un petit bâtiment, le tour. Une ouverture y est faite vers l'extérieur par moyen d'un volet coulissant : c'est là que sont déposés les enfants

³⁰² A.M.C., B-XXXVI : Registre des délibérations du Corps de Ville, 1612-1693.

³⁰³ G.MURPHY, *op.cit.*, p.134-135.

³⁰⁴ MARIE Louis, *Histoire de l'hôpital de Châtellerauld*, imprimé, Châtellerauld 1967, 63p.

³⁰⁵ Jeune Chambre Economique, *L'histoire de Châtellerauld en bandes dessinées*, Imprimerie châtelleraudaise, Châtellerauld 1994, p.28.

³⁰⁶ Sauf indication contraire, toutes les informations à suivre sont tirées de : A.M.C., GG-XXIX : Registre de l'Hôpital Général de Châtellerauld, 1693-1792.

abandonnés dont les mères souhaitent garder l'anonymat. Elles soulèvent le petit volet de bois, généralement le soir ou la nuit, et déposent le bébé. Le volet se referme et à l'intérieur, la religieuse qui a entendu le bruit de la cloche du tour, sonnait à chaque fois que le volet est soulevé, récupère le malheureux nourrisson qui, deux fois sur trois, ne survivra pas à cet abandon.

Sur la droite se trouvent les cuisines et les logements du personnel. Peu de choses transparaissent en réalité sur le personnel laïc vivant dans l'établissement. Administrateurs s'occupant de la gestion de l'Hôpital, médecins et chirurgiens chargés des visites quotidiennes et des soins aux malades ou commerçants fournisseurs en pain et en viandes sont certes nombreux à se rendre dans les murs de l'hospice pour remplir leurs fonctions, toutefois il s'agit là de non-résidents. En revanche, les laïcs y vivant de façon permanente ont laissé bien peu de traces. Selon les registres de délibérations des administrateurs et quelques quittances de paiements, des silhouettes variées, féminines et masculines, vivent et se croisent dans ce bâtiment réservé au personnel. En 1792, la supérieure de l'établissement Magdelaine Grelier de la Jalousière déclare ainsi y loger trois cuisinières, six domestiques, deux valets, deux couturières chargées de réparer le linge des pauvres, un jardinier, un boucher et un meunier ainsi que trois archers chargés d'une part de la sécurité de l'Hôpital, de veiller au bon ordre des renfermés (éviter les rixes et les viols en particulier) et d'autre part d'arrêter les mendiants dans la ville et les ramener à l'Hôpital. Car il faut savoir que, lorsqu'il autorise l'Hôpital Général de Paris en 1656, Louis XIV prend une décision inédite : il se décharge du pouvoir de police sur les administrateurs. Ils sont chargés de monter leur propre garde et d'organiser la chasse aux mendiants en ville, de même qu'ils ont tout pouvoir de justice, de sanction et de châtement sur ceux qui sont enfermés dans leurs établissements sans qu'il ne puisse y avoir d'appel ou d'intervention extérieure³⁰⁷. C'est un véritable royaume dans le royaume que l'Hôpital Général, et celui de Châtellerault fonctionne comme les autres sur ce modèle autarcique. Les administrateurs règnent en tout-puissants sur le peuple des marges sociales de la ville au XVIII^{ème} siècle.

³⁰⁷ M.FOUCAULT, *op.cit.*, p.127.

Les cuisinières et les couturières sont, indique la supérieure, choisies parmi les plus capables des femmes pauvres de l'hospice. En revanche, les domestiques, dont le sexe est sans importance, sont choisis en ville sur le vaste marché de la domesticité et l'Hôpital est à leur égard un employeur comme un autre. Vingt et une personnes dont huit femmes se partagent donc les murs de ce bâtiment, fréquenté également deux nuits par semaine par Alexis-Théodore Guillemot, l'aumônier en exercice à la fin de l'Ancien Régime.

Face aux laïcs, sur la gauche de l'entrée, se trouvent les bâtiments conventuels où seules les religieuses hospitalières ont le droit de pénétrer. Elles n'ont pas toujours géré l'établissement puisque c'est en 1730 qu'est arrivé de Lusignan Gabrielle des Bouchauds, première professe de l'ordre de Sainte-Marthe à entrer dans l'Hôpital châtelleraudais. Il fut auparavant tenu par quelques femmes laïques, presque toujours des veuves. Celles-ci font défaut en 1730 : il n'y a plus de volontaires et le Corps de Ville, imitant en cela Poitiers, Loudun, Lusignan ou Chauvigny, se résout à appeler des religieuses. Non cloîtrées, signant un contrat avec les échevins qui en font de véritables employées municipales, elles n'en conservent pas moins une stricte allure de communauté religieuse : habit, offices quotidiens, noviciat et prestation des vœux de religion, hiérarchie conventuelle et nom de religion sont les signes extérieurs de leur appartenance à un ordre très répandu dans le centre de la France, celui de Sainte Marthe. Ainsi Magdelaine Roffaye, la dernière religieuse entrée à l'Hôpital en 1789, verse une dot de mille huit cents livres, prend le nom de sœur Victoire, prêche les vœux d'obéissance, pauvreté et chasteté en septembre 1789 et est affectée à l'office de lingère de l'Hôpital. Dans la maison conventuelle se trouvent ainsi une cellule par religieuse (elles ne furent jamais plus de quatre simultanément, treize au total entre 1730 et 1793), garnies « *simplement d'un lit, de quelques chaises, parfois d'un prie-Dieu et de livres de piété* », un petit réfectoire car elles prennent leurs repas à part « *meublé d'une table à huit tiroirs, de six chaises et de différentes armoires et coffres garnis de linge* », une lingerie, une pièce qui tient lieu de chapitre et une autre pour l'oraison ou la lecture. Elle touche au tour par une communication directe de l'intérieur et dans le même corps de logis ont été aménagés la petite chapelle et sa sacristie. Religieuses, malades et indigents viennent y assister chaque dimanche à la grand' messe, les sœurs chaque matin à

la messe basse et s'y confessent une fois par mois. C'est le seul lieu où tous les habitants de l'Hôpital se regroupent en même temps.

Peu nombreuses face à une population renfermée qui varie de deux cents à six cents personnes selon les périodes, les sœurs semblent avoir des tâches multiples et lourdes. Elles sont connues avec précision pour la dernière « équipe » de religieuses présentes lors des débuts de la Révolution. Magdelaine Grelier qui est alors supérieure, a pour charge de surveiller les femmes, les filles et les enfants, elle possède les clés de l'Hôpital, de ses coffres et de ses armoires, s'occupe du linge et des vêtements, remplit le registre des entrées, des décès et des sorties, s'occupe de la chapelle, prépare les messes, prévient les familles des défunts, se charge des relations avec l'extérieur, tient le registre de la manufacture, reçoit les rapports des conseils des administrateurs et envoie les siens, enfin gère l'aspect administratif de la vie de la communauté religieuse. Magdelaine Liège est l'économe. Elle doit veiller aux dépenses de la cuisine, régler les dettes et encaisser les revenus, délivrer les permissions de sortie, surveiller le travail des femmes et des enfants, distribuer le pain et le bouillon, faire l'inventaire des meubles et des vêtements. A l'infirmerie se trouve Marie Busselier, qui prépare les médicaments et les bouillons des malades, aident les chirurgiens et les docteurs dans les soins qu'ils procurent, tient l'inventaire du matériel de l'infirmerie et de la pharmacie, distribue des vivres aux enfants et aux vieillards, commande les cuisines, possède les clés de la cave et du grenier, tient la comptabilité de la farine et du vin et doit payer les fournisseurs (boucher, boulangers...). Enfin, la dernière recrue de l'hospice, âgée de vingt-trois ans en 1790, Magdelaine Roffaye, est pour l'instant déléguée au « *raccommodage et au lavage de tout le linge de la maison avec deux filles sous ses ordres* »³⁰⁸. Nous sommes loin des quarante hospitalières augustines de Poitiers ou des trente-cinq de Niort³⁰⁹ : comme souvent lorsque l'établissement relève de la municipalité, ce sont des congrégations jeunes ou à faibles effectifs qui acceptent la charge. Ainsi à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital Général de Poitiers, à l'Hôtel-Dieu de Lusignan, de

³⁰⁸ AD86, L-241 : Séquestre des biens, traitements et pensions et pensions des clergés séculier et régulier, district de Châtellerauld (1790-an VIII).

³⁰⁹ Voir BONNET, Béatrice *La congrégation des Hospitalières de Poitiers*, Mm, Poitiers 1988, 2 vol. et AD Deux-Sèvres, H-dépôt/1 n°252 à 256 sur les hospitalières de Niort.

Loudun et de Chauvigny ou aux hospices de Oiron, Chizé et Argenton-Château trouve-t-on des Filles de la Sagesse, de Sainte-Marthe ou de Saint-Thomas de Villeneuve dont les effectifs oscillent entre trois et dix religieuses³¹⁰. De ce fait, il incombe aux hospitalières de Châteauneuf de multiples tâches plus ou moins proches des malades et des indigents. On constate qu'elles ont à leur égard un rôle de surveillance et d'intendance, une sorte d'encadrement de type plus carcéral que religieux ou hospitalier : préparer à manger, laver le linge, surveiller les dortoirs, la chapelle et la manufacture. On ne peut préjuger des relations d'individu à individu entretenues par ces femmes avec les personnes qui leur étaient confiées ni nier le mérite de leur tâche et les risques qu'elles prennent (six des treize sœurs de Sainte Marthe meurent dans les cinq années qui suivent leur entrée, infectées mortellement). Toutefois, la politique vis-à-vis des renfermées transparait à travers les fonctions qu'on leur attribue. Il ne s'agit plus de secourir, voire même de soigner puisque seule l'infirmière, en préparant les médicaments, s'investit indirectement dans les soins aux malades, mais de regrouper les marginaux et de les maintenir sous la surveillance de personnes sûres. Vierges consacrées ne réclamant pas d'argent et se pliant à une règle religieuse, les hospitalières semblaient les mieux placées, mieux même que leurs homologues masculins qui ne s'occupent que de deux hospices dans le diocèse³¹¹ (contre quinze pour les femmes) desquels les officiers municipaux craignent toujours un dérapage dans leurs relations avec les pauvresses, les mendiante et les prostituées enfermées dans leurs murs. La répression a le doux visage des religieuses : qui pourrait donc remettre en cause sa raison d'être et ses bienfaits ?

³¹⁰ A.D.86, J-53 et 115 : Hôpitaux de Chauvigny et Poitiers, archives hospitalières de Lusignan, A.D.Deux-Sèvres : Série H-Supplément pour les hôpitaux des Deux-Sèvres. Pas de source directe sur l'Hôtel-Dieu de Loudun.

³¹¹ L'hôpital Saint-Louis à Poitiers tenu par les frères de la Charité et l'Hôtel-Dieu de Montmorillon tenu par les Augustins, plus grande communauté masculine en 1790 (étudié par HERAULT Pascal, *Assister et soigner en Haut-Poitou : la Maison-Dieu de Montmorillon des guerres de Religion à la Révolution*, Thèse de doctorat, Tours 1996, 3 vol.)

II. Contrôler les corps et surveiller les esprits. Malades et insensés

La première partie de l'Hôpital Général forme un triangle qui se referme, sur son flanc droit, avec le bâtiment des malades et des insensés. La géographie de ce lieu est clairement posée : personnel religieux et laïc entre l'entrée et les renfermés, sorte de transition humaine entre le monde social et le monde hospitalier, les malades qu'il faut soigner et les fous qu'il faut cacher, enfin, séparés nettement du reste, les pauvres. Une géographie qui s'apparente à une hiérarchie ressort même ici : il est moins honteux d'être malade que pauvre, sauf lorsqu'il s'agit de contagion de nature vénérienne. Car la morale et l'imaginaire social de l'époque assimilent indigence et oisiveté, oisiveté et paresse, paresse et dangerosité. Le pauvre est dangereux, le malade n'est que malade. La pauvreté est une sorte de maladie psychologique qu'il faut soigner par le travail, valeur chrétienne en laquelle les autorités et la société d'Ancien Régime croit sincèrement et naïvement comme solution thérapeutique à la misère.

Ce bâtiment des souffrances est lui-même subdivisé en plusieurs parties. Deux châtelleraudais sur cent, au XVIII^{ème} siècle, ont péri dans ces murs, prouvant l'importance de l'Hôpital comme lieu de fin de vie. Cinq salles sont prévues pour les malades, deux pour les hommes et une pour les militaires qui occupent le rez-de-chaussée, une pour les femmes et une pour les enfants qui sont à l'étage. La séparation dépend donc du sexe, de l'âge, du statut social (tous les hôpitaux ont toujours soigné les militaires à part) mais aussi de la gravité de la maladie : stade terminal ou début, contagieuse ou non. Les salles des hommes contiennent chacune vingt-quatre lits et trente coffres ou boîtes ainsi que deux armoires, alors qu'au premier étage la capacité d'accueil est de soixante femmes et quatre-vingt enfants. Linge, gobelets d'étain, couettes, serviettes, fauteuils de bois, chaises pailées en mauvais état, tables, pendule, tapis et rideaux sont mentionnés dans l'inventaire du mobilier dressé par la Mère Grelier en septembre 1792, prouvant que les malades ne vivent pas dans un dénuement excessif. Les salles sont chauffées par des cheminées à

levier. La sœur Busselier a installé dans une petite pièce la pharmacie de l'hospice dans les années 1780, y rassemblant le nécessaire aux soins des souffrants qu'elle se doit de surveiller. L'inventaire de 1792 recense ainsi, entre autre, « *pots, onguents (...) treize bocaux avec quelques poudres (...) soixante bouteilles de vin (...) une boîte à fumigation, une boîte à tourniquet pour hémorragies, une cassette contenant des objets de chirurgie, des livres et la Pharmacopée de Lemercq, tome de chirurgie* »³¹². On ne peut savoir si les ouvrages de chirurgie étaient à l'usage de la sœur elle-même ou du docteur Thévenet qui inspectait quotidiennement les malades et opérait celles et ceux qui en avaient besoin, toujours est-il qu'ils sont à la portée de l'apothicaire et que celle-ci n'est pas illettrée. Les soins doivent pouvoir être dispensés en dehors des heures de visite et nul doute que les religieuses ont quelques notions de médecine, mêmes rudimentaires. Le nombre précis des malades, faute d'un registre d'entrée, est difficile à estimer : seul subsiste le registre des décès de l'Hôpital, qui en compte mille six cents au cours du XVIII^{ème} siècle, mais de façon fort irrégulière (l'année 1705 ne compte aucune mort alors que cent vingt personnes y décèdent en 1791). Les décès vont globalement en s'accroissant et les seules quatre années 1789-1792 représentent à elles seules près du quart des sépultures totales du siècle. A la veille de la Révolution, un ordre de trois cents malades semble raisonnable à avancer si l'on se fie aux proportions entre entrées et décès dans les autres hôpitaux du Haut-Poitou.

Nombreuses sont toutefois les catégories qui sont exclues de ce régime commun, de ces salles communes, de cette vie commune, de ces soins communs. Divers malades sont en effet stigmatisés par les administrateurs qui, en fixant le règlement intérieur de l'établissement, ont prescrit de les recevoir, certes, puisque l'Hôpital Général ne refuse personne, mais de les isoler.

Les « incurables », mourants et agonisants, sont rassemblés dans une petite salle de douze lits, fermée à clé, à l'extrémité du rez-de-chaussée du côté des pauvres. Pas de détail sur ce mouroir, si ce n'est le nombre de lits et le fait qu'ils soient véritablement cloîtrés : la porte est close en permanence, ouverte seulement par la

³¹² A.D.86, L-241 : Séquestre des biens, traitements et pensions des clergés séculier et régulier, district de Châtellerault (1790-an VIII)..

pharmacienne qui vient donner les repas et par le médecin qui inspecte leur état de santé. Les malades contagieux sont eux aussi isolés, également au rez-de-chaussée mais selon un mode de traitement bien particulier : chacun possède une petite cellule qui donne directement accès sur la cour des malades. La taille est très restreinte, le confort aussi dans ces dix-huit pièces fermées elles aussi à clé de l'extérieur et qui a une ouverture faite dans le haut de la porte pour laisser passer le jour. Plus de différence, cette fois, avec une prison. Atteint du choléra, de la petite vérole ou de la syphilis, ces hommes et ces femmes subissent un traitement que l'on veut approprié comme les vénériens, pour lesquels les administrateurs des années 1750 ont laissé des consignes très strictes. Ils les ont nommés les « *Grands Remèdes* » : jamais plus, rarement moins de six semaines, ils commencent naturellement par une saignée, suivie aussitôt d'une purgation, une semaine est alors consacrée aux bains, à raison de deux heures par jour ; puis on purge à nouveau et pour clore cette première phase de traitement, on impose une bonne et complète confession. Les frictions au mercure peuvent alors commencer, elles se prolongent pendant un mois au bout duquel deux purgations et une saignée doivent chasser les dernières humeurs morbifiques. On accorde quinze jours de convalescence. Puis, après s'être mis définitivement en règle avec Dieu, le patient est déclaré guéri et renvoyé chez lui³¹³. Ou plus exactement dans son régiment puisque, entre 1781 et 1791, cent dix-huit soldats du Royal Comtois installé à Châtellerault seront reçus comme vénériens à l'Hôpital, laissant deviner l'existence d'un solide réseau de prostitution dans la ville³¹⁴. Si la maladie est guérie de cette façon, la santé physique est ruinée : et c'est la but, expurger le mal du corps et les tentations de la chair, dans ce traitement où se mêlent l'intelligence médicale et l'imaginaire sur les déviances sexuelles de l'époque.

Enfin, dernière catégorie à être placée dans ce bâtiment et isolée en son sein, ceux que l'on nomme les « *fols d'esprit* », les insensés. Ils sont enfermés, seuls, dans des petites cellules aménagées sous les combles où ils disposent de dix-huit chambres séparées avec des

³¹³ Selon Archives de l'Hôpital de Châtellerault, registre E-7 : délibérations des administrateurs (XVIII^e siècle).

³¹⁴ Les militaires ont un registre à part mentionnant toutes les entrées et décès de ceux du Royal Comtois au milieu de A.M.C., GG-XXIX.

matelas ou des couchettes. Hommes malades, incurables et contagieux au premier niveau, femmes et enfants au second, insensés au troisième et dernier. Cette répartition spatiale dénote-t-elle l'ordre de priorité accordé à ces différentes « catégories » ? Ne s'agit-il pas du reflet de l'importance respective donnée par la société d'Ancien Régime à ces malades ? Où est-ce l'effet du hasard lié simplement aux possibilités d'aménagement ? Une vaste étude comparative sur les Hôpitaux Généraux de France permettrait sans doute de répondre à cette interrogation et d'éclairer la perception et la représentation que l'on se fait de ces maux, du rhumatisme à la syphilis et de l'impotence à la folie, dans la France du XVIII^{ème} siècle. L'absence d'un registre d'entrées, aussi bien pour les malades que pour les pauvres, empêche d'avoir une approche précise de ceux que l'on désigne sous ce vague vocable de « fols »³¹⁵. Echappés des délibérations des administrateurs, huit exemples nous sont tout de même parvenus. Jean Simoneau est enfermé sur ordre du lieutenant de la sénéchaussée le 13 juin 1763 car « *il est démontré qu'il à la cervelle tournée, qu'il ne peut savoir ce qu'il dit ni ce qu'il fait, il ne connaît même pas son nom et paraît hors d'usage de toute raison* ». Jacques Faulneau se retrouve à son tour cloîtré sous les combles de l'Hôpital le 1^{er} mars 1768 pour « *avoir eu une conduite très dangereuse depuis de nombreuses années qu'il frappe tous ses voisins, tous ceux qui se trouvent près de lui, ne peut ni ne sait travailler et semble avoir la tête fêlée* », alors que le 8 mai 1776 est interné Pierre Calame qui « *se proclame empereur des Turcs et Pape* ». Un an après entre Marc Pain, qui montre que l'anomalie mentale n'est pas réservée à des exemples comme ceux qui ont précédés. Il se trouve enfermé pour « *avoir entretenu des relations honteuses avec au moins trois hommes* ». C'est un homosexuel, assimilé aux insensés. Le sujet n'est pas de développer ici, mais cette affaire montre combien la définition de la folie diffère d'aujourd'hui et s'apparente, sous l'Ancien Régime, non à une quelconque carence d'ordre psychologique et mental, mais bel et bien au dépassement d'un écart de la norme sociale qui ne saurait être toléré. Pareillement,

³¹⁵ Peu de travaux sur la folie en France et encore moins dans la région poitevine existent à ce jour : raison de plus pour souligner le travail foucaldien, et plus près de nous les travaux de ALLAIRE, Marie-France, *L'asile d'aliénés de Poitiers au XIX^e siècle et la condition des aliénés*, DES, Poitiers 1981, 121p et DAVID Bénédicte, *Les aliénés dans les Deux-Sèvres au XIX^e siècle*, Mm, Poitiers 1998, 134p.

Louis Badonnière est incarcéré le 27 novembre 1775 pour un motif simple : il est dénoncé comme « *poursuivant des juments de ses ardeurs* » par ses voisins. Le contrôle de la sexualité croise l'Hôpital Général, la normalisation des mentalités rencontre le lieu idéal pour enfermer ceux qui ne s'y plient pas : voici les insensés, les vénériens, les homosexuels, les malades, les incurables tous dans le même bâtiment. Sous ses combles vivent et meurent plusieurs dizaines d'insensés ou de personnes jugées « déviantes » au cours du XVIII^{ème} siècle, dans des conditions d'hygiène et de santé physique probablement lamentable. Aucune inspection n'est faite dans leur cellule en un siècle par les administrateurs pas plus que par les chirurgiens et les médecins, les religieuses ne les mentionnent pas une seule fois dans les tâches qui leur incombent et le détail des dépenses de nourriture, de lingerie ou de mobilier ne laisse rien apparaître qui leur soit destiné. Il est possible que, sous l'Ancien Régime, on ait volontairement laissé mourir les insensés et les déviants du Châtelleraudais dans ces cellules. Notons toutefois que contrairement à la grande majorité des autres Hôpitaux Généraux, à Paris comme à Poitiers, où les insensés sont mêlés aux pauvres, l'établissement de Châtellerault établit une nette distinction entre ces deux catégories, isolant et individualisant l'une. Cela dénote d'une réflexion sur cette forme de marginalité et la volonté de ne pas les assimiler aux autres renfermés. La perception de la folie en tant que telle des administrateurs de l'hospice, folie mentale ou sexuelle selon les critères moraux du XVIII^{ème} siècle, transparaît ici.

Les déraisons physique et mentale se trouvent donc regroupées. Elles cohabitent sans se croiser, est strictement cloisonnée : on y contrôle la fin ou le rétablissement de ces corps déraisonnables, on y surveille et on y élimine les esprits déraisonnables. Non loin se trouvent les représentants de la déraison sociale. Dans la seconde partie de l'établissement en effet vivent travaillent les pauvres, les indigents et les enfants abandonnés, côtoyant vieillards et femmes seules retirées comme pensionnaires.

III. Regrouper les exclus : pauvres, enfants abandonnés, vieillards et femmes seules

L'entrée de cette partie de l'hospice est véritablement à part, face à l'Envigne, isolée. La cour y est très grande, bien plus que celle des malades : il est vrai que les pauvres y sont plus nombreux, plus souvent et y prennent leurs repas en été. On y trouve deux bâtiments. Le plus imposant correspond à celui qui est attribué exclusivement aux pauvres. Il contient au rez-de-chaussée deux pièces, l'une est la fabrique ou manufacture, lieu où les pauvres travaillent le plus souvent la laine et le coton, l'autre est leur réfectoire. Ils sont sous la surveillance des archers et de deux administrateurs dont c'est la fonction exclusive, ainsi que des religieuses pour les femmes et les enfants. Le premier étage est séparé, selon le plan de 1843, en trois grands dortoirs attribués aux hommes, aux femmes et aux enfants, eux aussi sous surveillance. Hommes et femmes, même mariés légitimement, ne peuvent avoir aucune relation sexuelle dans les murs de l'établissement, et il y a bien un lit par personne ici, contrairement à la partie des malades où, si les contagieux ont chacun une couche, les non contagieux et les incurables peuvent partager à deux, trois ou quatre la même paille. Le second étage, quant à lui, est divisé en petites chambres réservées à celles que l'on nomme les « grandes pensionnaires » : il s'agit de femmes âgées veuves ou célibataires qui se retirent dans l'établissement pour y finir leurs jours, payant une rente aux administrateurs en échange du gîte et du couvert. Chaque pièce est emplie par les soins de la pensionnaire, qui apporte donc ses propres affaires. Enfin, jouxtant ce bâtiment des misères, on trouve les deux étables, l'écurie et la boucherie. Derrière ces murs ont été aménagés des jardins qui servent de promenade aux pauvres, chaque jour pendant quelques minutes après le dîner s'ils le souhaitent, jardins au bout desquels le cimetière de l'Hôpital fut aménagé à la fin du XVII^{ème} siècle. Plus de mille six cents corps y sont enterrés jusqu'à la Révolution.

Cet emplacement est peu enviable : les religieuses se plaignent chaque année d'inondations de l'Envigne, petite rivière fréquemment en crue, ce qui rend l'air insalubre et les bâtiments se dégradent assez vite. La population qui s'y trouve vit probablement dans des conditions sanitaires très rudimentaires, l'existence d'une hygiène réglementée et surveillée dans l'établissement n'est pas attestée sous

l'Ancien Régime. En réalité, on ne sait si ces conditions hygiéniques difficiles changent beaucoup les renfermés de leur lot quotidien en dehors de l'Hôpital : l'analyse des sépultures montre que plus de 70% d'entre eux appartiennent à la catégorie des « *pauvres, mendiants et indigents* », l'âge moyen se situant entre 52 et 59 ans. Une majorité de femmes peuplent l'hospice, plus de la moitié des décès, alors que les hommes n'en représentent que le tiers et les enfants le reste. Un tiers de toutes ces personnes ont dépassé la soixantaine, presque tous veufs ou veuves dans ce cas. Ultime recours ou unique possibilité de vie : s'agit-il du dernier lien social entre ces hommes et ces femmes rejetés et marginalisés ou du seul lien possible entre eux et la société de leur temps qui leur soit offert ? Il semble que la seconde analyse soit la plus proche de la réalité. Les mendiants, après la répression qui s'abat sur eux sous Louis XIV, n'ont d'autre issue que l'Hôpital Général. La notion de choix n'existe pas : c'est cela ou le fouet public, les galères pour les hommes et le bannissement pour les femmes³¹⁶. Un tel arsenal législatif explique l'affluence dans les hospices en question. Les mendiants, entrés volontairement ou de force à l'Hôpital Général de Châteauneuf, s'y trouvent théoriquement pour travailler, ce qui explique la présence de la manufacture au rez-de-chaussée de leur bâtiment. C'est la supérieure qui décide de leur admission et le règlement est rigoureux : ils doivent participer aux cérémonies religieuses, se confesser tous les mois, demander aux sœurs l'autorisation de sortir, faire le service de la propreté et la lessive pour les femmes et les jeunes filles. Pendant les repas, le silence est imposé et l'écoute d'une lecture pieuse par l'un d'entre eux a lieu chaque jour. On mange au réfectoire en hiver, dans la cour en été, et, je l'ai dit plus haut, hommes et femmes dorment séparément. Tout le monde porte la livrée bleue de l'Hôpital. La manufacture consiste en une filature de laine, lin et chanvre, une fabrique de bas et de bonnets et une filature de coton. Les marchandises sont vendues directement ou à des marchands ou encore expédiées par voie d'eau, alors que les indigents sont payés deux à trois fois en dessous du prix du salaire moyen. A l'approche de la Révolution, la production florissante au début de la décennie 1780 puisqu'elle rapporte alors huit à dix mille livres par an à l'hospice, s'effondre au point de devenir déficitaire en

³¹⁶ M.FOUCAULT, *op.cit.*, p.91.

1791, alors que, paradoxalement, il n'y a jamais été accueilli autant de pauvres. La nourriture manque, la place également, et les religieuses se plaignent à la municipalité, dès 1789 que, ne pouvant nourrir ni loger correctement leurs pauvres, elles doivent affronter des émeutes quotidiennement et qu'ils ne peuvent ni ne veulent plus travailler. Lorsque l'établissement est investi par les autorités civiles en mars 1793, elles y trouvent plus de deux cents malades dans un état de malpropreté et de sous-alimentation avancé et autant de mendiants oisifs et affamés. Nous n'avons pas de détail sur les dortoirs des indigents.

Certes, le constat d'échec de la volonté de départ de ces établissements, réinsérer les sans emplois par le travail obligatoire et d'utilité collective, ce constat n'est pas neuf : Michel Foucault l'avait déjà fait dans les années 60, et d'autres historiens avant et depuis lui. Le schéma se vérifie à Châtelleraut. Nous avons de plus ici la vision de la thérapie proposée par les administrateurs de l'hospice aux indigents pour remédier à cette déraison sociale qu'est la pauvreté et dont seuls sont responsables, bien entendu, ceux qui y sont plongés : enfermement, pratique religieuse obligatoire, travail de type esclavagiste (massif et largement sous-payé) et abstinence sexuelle totale. Hommes et femmes sont soumis au même régime. Trop peu de détails nous sont parvenus pour vérifier si cette thérapie est appliquée à la lettre et avec succès à Châtelleraut. Suffisamment de précisions toutefois transparaissent pour avancer que, si la pratique s'est sans doute inévitablement éloignée de la théorie, celle-ci existait bien dans cet établissement. Impossible, par ailleurs, de passer sous silence l'évident intérêt économique de celui-ci et de ses semblables³¹⁷ : tant de main d'œuvre à si peu cher, qui ne peut que travailler et fabriquer des produits industriels à des fins mercantiles relève bien entendu de l'entendement préalable entre le Roi et ses ministres d'une part et les grosses compagnies marchandes de l'autre. Les uns gommant des rues ces dangers permanents et ces insultes à la bonne marche sociale que sont les mendiants, les autres font une économie financière incomparable en terme de salaires et de coût de production. Trop souvent oubliée derrière la symbolique accolée à ces établissements, soigner les marginaux vagabonds que l'on pense oisifs et détachés de Dieu par l'enfermement et le travail

³¹⁷ Suggéré mais non vraiment explicité par M.FOUCAULT, *op.cit.*, p.97-98.

obligatoire sous la surveillance de religieuse, cette raison mercantile à l'existence même des Hôpitaux Généraux ressort de façon flagrante. Les drapiers, marchands d'étoffe, négociants et aussi les voituriers par eau qui transportent la marchandise gagnent là un argent précieux : c'est une ressource assurée, une main d'œuvre silencieuse et sans souci. Durant un siècle, les mendiants du royaume ont ainsi servi les intérêts économiques du négoce et de l'industrie sous couvert de philanthropie et de charité chrétienne.

Au-dessus des mendiants enfermés à l'Hôpital sont logées d'autres exclues, différentes cette fois : les célibataires âgées qui se retirent dans l'établissement. Ainsi le 22 novembre 1744, en début d'après-midi. Julie Lefèvre se présente à l'entrée de l'établissement, un papier à la main, une charrette derrière elle chargée de ses affaires et conduite par son frère, André, cordonnier dans le quartier. Ce papier, elle le remet à la religieuse qui vient l'accueillir, Hypolite Godron : il s'agit d'un contrat passé chez maître Laglaine-Boisdauid, notaire châteleraudais, et signé d'elle et de la supérieure des Hospitalières, Marguerite Veszeau du Rancogne, daté de trois jours plus tôt. Il stipule que, moyennant deux mille livres qu'elle remet à la religieuse devant le notaire et quarante-cinq livres par an que son frère, présent, s'engage à verser, Julie, âgée de soixante-deux ans, prend une chambre en pension perpétuelle jusqu'à sa mort dans l'aile de l'Hôpital réservée aux pensionnaires. Elle s'engage ainsi à emmener ses meubles, linges et effets, et la communauté, en contrepartie, la loge, nourrit, blanchit et lui apporte les « *soins du corps et de l'âme* », c'est-à-dire la soigne en cas de maladie et lui permet d'assister aux offices religieux de la chapelle, jusqu'à sa mort. Julie déclare que, durant quarante ans, elle a été marchande de toile à Châteauneuf dans une maison qu'elle avait en bail, près de chez son frère³¹⁸. Nous apparaît ainsi, avant de disparaître dans ce couvent pour ne resurgir qu'au moment de sa mort vingt ans plus tard dans le registre des sépultures de l'Hôpital, une solitude en récit, de toute une vie, une histoire simple, banale et touchante d'une femme qui a vécu seule toute sa vie. Agée d'une vingtaine d'années, elle bénéficie de l'héritage de son père au début du siècle pour installer une petite boutique où elle fait le même métier que ce père qu'elle a perdu, marchande de toile. Attendant le mari que les femmes trouvent

³¹⁸ A.D.86, E4/19-124 : Maître Laglaine-Boisdauid, année 1744.

généralement autour de vingt-huit ans à cette époque, elle vit de son commerce et amasse une petite somme qui lui servira, pense-t-elle, le jour venu, de dot. En attendant, elle vit presque chez son frère, André le cordonnier, installé lui avec sa femme et rapidement père d'une nombreuse progéniture, douze enfants en 1715³¹⁹. Les jours passent, les mois s'effilochent, les années se succèdent, mornes, semblables, peut-être émaillées de relations occasionnelles et sans lendemain, mais sans que ne se présente de prétendant. Bientôt la trentaine est largement entamée, puis vient la quarantaine : l'espoir du mariage, vers 1720, disparaît avec les jours qui s'achèvent et Julie doit se résoudre : elle ne sera jamais épouse, elle ne sera jamais mère. Trop pauvre ou trop laide, de trop mauvais caractère ou frivole, nous ne pouvons savoir les raisons de ce célibat définitif. Toujours est-il qu'il est bien réel et, en 1744, fatiguée, âgée, lasse de sa solitude sans but mais aussi sans doute profondément croyante, elle décide de finir ses jours avec une petite communauté de religieuses qu'elle connaît sans doute déjà puisqu'elle a vécu toute sa vie non loin d'elles. Elle laisse la fortune de sa vie de labeur aux hospitalières et le couvent, ici, tient lieu de refuge contre une solitude tant redoutée lorsque s'approche la vieillesse et les risques de maladie et d'impotence. Nombreuses sont ces femmes ni veuves, ni battues ni séparées qui, comme Julie, viennent chercher simplement un refuge pour leurs vieux jours dans des établissements tenus par des religieuses. Quinze seront ainsi enterrées à Châteauneuf au XVIII^{ème} siècle, rapprochant ici l'Hôpital non des établissements de soin ou d'enfermement mais des couvents de femmes qui, tous ordres confondus et depuis le Haut Moyen Âge, assurent cette fonction d'asile de vieillesse³²⁰.

Derniers acteurs de l'incroyable mélange constitué par la population de l'Hôpital, les enfants. Cent soixante-dix décès d'enfants y sont en effet dénombrés avant 1792 : une centaine de malades et soixante-cinq enfants abandonnés ou illégitimes déposés dans le tour de l'entrée. Les malades sont mis avec les femmes, au premier étage du bâtiment réservé aux soins. En revanche, les enfants abandonnés ayant passé l'âge de sept ans, donc qui ne sont plus accueillis en

³¹⁹ *Idem* et A.M.C., GG-XXII : B.M.S. de Saint-Jean l'Évangéliste (1716-1756).

³²⁰ Voir sur ces femmes seules au couvent MURPHY Gwénaél, « Des laïques dans le cloître. Solitudes refusées, célibats interdits : les femmes seules au couvent dans le Haut-Potou, XVII^e-XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société des Sciences de Châtellerault*, n°81, 3^{ème} trim.2000, p.26-44.

nourrice, reviennent à l'hospice et logent à part, dans une salle qui leur est destinée au premier étage du logement des pauvres. Ils travaillent à la manufacture avec les pauvres jusqu'à quatorze ans où ils se doivent de trouver une place dans un atelier de la ville. Les religieuses les gardent tant qu'ils ne sont pas assurés d'avoir un emploi. Mais les trois quarts de ces enfants abandonnés n'auront jamais à chercher de travail, puisqu'ils meurent bien avant, à l'abandon ou lors de leur enfance passée à la manufacture où certains ne peuvent apparemment guère soutenir le rythme de travail ou supporter l'insalubrité. Ainsi Salomon, bébé abandonné le 13 juin 1780 dans le tour, porte accroché dans ses langes une marque que sa mère a laissée qui servira, écrit-elle, « *pour reconètre mon enfant dans quelque tems et en avoir le soin légitime* ». Il meurt deux jours plus tard, âgé d'à peine une semaine. Ainsi Geneviève, « *filie trouvée dans la forêt de Châtellerault en l'année 1789 et qui nous a paru âgée de sept ans* ». Abandonnée dans les bois voisins, elle n'est pas recueillie en nourrice puisque son apparence physique semble lui attribuer un âge trop avancé. Elle est donc affectée à la manufacture mais éprouve des difficultés car « *il semble que la fille Geneviève n'ait pas l'usage de toute sa raison* », ce qui explique peut-être aussi l'abandon. Elle meurt le 9 septembre 1792 sans que l'aumônier ne prenne la peine d'expliquer pourquoi, âgée d'une dizaine d'années³²¹. A la fatigue, aux tourments psychologiques, à la malnutrition et à la saleté ont du sans doute s'ajouter dans cet univers de grande promiscuité, pour certains enfants comme pour certaines femmes, des sévices, des viols, des mauvais traitements et des bagarres que l'absence d'archives de justice sur la ville empêche de vérifier. Chez les enfants, malades, abandonnés et illégitimes confondus, le taux de mortalité est de 65%, en sachant qu'un enfant malade sur deux survit à l'hospice, mais un enfant illégitime sur dix seulement. La condition de leur conception entraîne hiérarchie et discrimination dans le soin et l'attention qui leur sont portées.

La Révolution procède à un resserrement des fonctions de l'Hôpital autour des soins : les pauvres seront désormais pris à charge par d'autres organismes. Il demeurera à cet emplacement, l'ensemble faisant trente-deux mètres de long et couvrant près de mille deux cents mètres carrés habitables, jusqu'à son transfert à l'Hôtel

³²¹ A.M.C., L-XLI : enfants abandonnés (1772-1790), f.343-514.

Alamand le 15 août 1847, alors que les bâtiments, servant d'entrepôts à la ville, seront détruits en 1866 lors de la construction du boulevard de l'Envigne³²². Pour la première, au milieu du XIX^{ème} siècle, les malades contagieux rejoignent le centre de la ville et sont acceptés au vu et au su de tous.

Comprendre l'Hôpital Général

Rétrospectivement, il nous est facile de condamner cet établissement, de s'indigner devant une telle pratique répressive, de se rassurer en constatant combien notre vision de la maladie, de la contagion, de la sexualité, de la folie, de la pauvreté, de la solitude, de l'enfance ou de la religion ont changé. Il nous est facile d'enfermer, à notre tour, l'Hôpital Général dans un tout que l'on récuse et que l'on diabolise sous le nom générique « d'Ancien Régime ». Ce serait d'une part tomber dans la facilité et l'aveuglement, oublier en quelque sorte de regarder en face la société dans laquelle nous vivons et nous demander véritablement si pour chacune de ces « anomalies » du XVIII^{ème} siècle une intégration dans les modes de vie ou une solution a été véritablement trouvée et s'avère satisfaisante, ce serait d'autre part juger un système d'une époque avec les yeux d'une autre. Glisser doucement dans le dérapage encore fréquent du questionnement anachronique et hors de contexte.

Je ne souhaite pas réhabiliter l'Hôpital Général, mais poser des questions simples : qu'est-ce qu'un Hôpital Général ? Dans quel but et pour qui est-il mis en place ? Comment fonctionne-t-il ? Que signifie-t-il dans le champ des représentations mentales et de la perception de ceux qu'il renferme ? En quoi est-il en phase ou en décalage avec son époque ? Toutes ces interrogations ont été, de près ou de loin, abordées dans cette étude, à l'exception des deux dernières, aussi convient-il de ne s'attarder que sur celles-ci.

Châtelleraut est une petite ville de province. Rien d'étonnant donc d'y trouver, au XVIII^{ème} siècle, mélangés, malades, vénériens, incurables, prostituées, homosexuels, insensés, zoophiles, pauvres, mendiants, enfants abandonnés et célibataires âgées. A Poitiers comme à Paris, pour ne citer que ces deux villes, les espaces sont

³²² Voir l'article de BUGNET Pierre dans ce même numéro sur l'hôpital au XIX^{ème} siècle.

plus nettement circonscrits. Ainsi la capitale régionale enferme-t-elle les pauvres à l'Hôpital Général de Montierneuf, les malades, les enfants abandonnés et les vénériens à l'Hôtel-Dieu, les insensés à l'hospice Saint-Louis tenu par les frères de la Charité, les incurables à Montbernage et les prostituées aux Pénitentes, établissements également tous sous surveillance religieuse³²³. La capitale du royaume envoie les insensés à Charenton, les prostituées à la Salpêtrière, les vénériens et les homosexuels à Bicêtre, les indigents à l'Hôpital Général et les enfants abandonnés à l'Hôtel-Dieu³²⁴. Cette géographie de la déraison qui s'applique dans toutes les grandes villes de la France d'Ancien Régime ne peut se retrouver, faute de place, de moyens, de personnel, à Châtelleraud. Aussi peut-on avancer que cet établissement montre un décalage certain avec son époque. La lecture des traités médicaux prouve que la différenciation se fait entre toutes ces catégories et le traitement qui leur est prescrit pour tenter, si l'on peut dire, de les « guérir ». On assiste peu à peu à la naissance des asiles, des maternités, des ateliers de charité ou des pavillons des vénériens qui s'établiront dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. L'établissement châtelleraudais laisse apparaître la volonté d'enfermer les marges, de gommer les « anormaux », d'éliminer avec précision tous ceux qui présentent le moindre écart à la norme sociale. Le manque de place pour séparer ces catégories d'exclus explique d'ailleurs directement que l'Hôpital avait été en quelque sorte « déclassé » en 1719, avec injonction royale de fermer ses portes et d'envoyer tous les indigents et malades du Châtelleraudais dans les hospices de Poitiers, ce que les administrateurs refuseront, renonçant à une existence légale, s'engageant dans d'interminables procédures judiciaires et perdant le bénéfice de la rente royale³²⁵. Cependant, on ne peut, pour les raisons matérielles et financières soulignées plus haut, reprocher aux responsables locaux d'être arriérés, passésistes en internant toutes ces catégories dans le même lieu : ils n'ont pas le choix. Et au contraire, cet établissement qui est décalé d'apparence extérieure a mis au point une géographie plus fine de l'enfermement, une distinction entre les catégories à l'intérieur même de ses murs qui a été présentée durant cette étude. Les insensés, à Paris et à Poitiers,

³²³ A.D.86., J-dépôt 115 : Hôpitaux de Poitiers.

³²⁴ M.FOUCAULT, *op.cit.*, p.126-128.

³²⁵ A.M.C., BB-XXXVII : Registre des délibérations du Corps de Ville, 1693-1762.

vivent en communauté et ne reçoivent aucun traitement particulier : les responsables révolutionnaires des deux villes les trouveront dans un état de saleté et d'abandon repoussant. Or, à Châtellerauld, ils sont isolés et mis dans des chambres particulières : la folie est donc décelée, notée, contrôlée, réprimée et condamnée de façon rigoureuse. Reste à savoir si, comme on l'a craint, il ne s'agit pas de mouiroirs que ces pièces sous les combles où l'on ne va jamais et dont on ne parle pas.

La description de l'Hôpital Général ouvre la porte de l'histoire des limites de la société châtelleraudaïse, de ces êtres obscurs, nécessairement oubliés et rejetés et grâce auxquels elle se définit elle-même. Elle nous renvoie en miroir les peurs, les craintes, les fantasmes et l'imaginaire collectif des hommes et des femmes du XVIII^{ème} siècle. Elle dessine les contours de la cité idéale et utopique qu'ils voulaient bâtir. Elle permet de comprendre l'ensemble des situations refusées et effacées physiquement comme mentalement par les structures d'Ancien Régime, toutes ces déraisons mentales, psychologiques, sexuelles, physiques ou sociales. En cela, il s'agit bien, parmi les lieux de l'Histoire, du lieu des déraisons.

Gwénaél MURPHY